

OCTOBRE · NOVEMBRE · DÉCEMBRE 2026

Le calendrier du dirigeant *du bâtiment*

Les dates qui comptent d'ici le 31 décembre. Une page, collée au mur de l'atelier ou dans la camionnette, et plus rien ne vous tombe dessus par surprise.

OCTOBRE

Jeudi 15

☐ Taxe foncière

Si vous êtes propriétaire de vos locaux ou de votre dépôt. Date limite de paiement par chèque, virement ou espèces, à minuit.

Mardi 20

☐ Taxe foncière en ligne

Si vous êtes propriétaire. Date limite pour un paiement en ligne, à minuit.

Dimanche 25

☐ Une heure de jour en moins

Passage à l'heure d'hiver : une heure de lumière en moins le soir sur les chantiers extérieurs.

Avant le 25

☐ Revoir les plannings

Adapter les horaires des chantiers extérieurs et prévenir les clients des nouveaux horaires de fin de journée.

PLANNING

NOVEMBRE

Dès le 1er arrêt

☐ Intempéries : 120 heures

Déclaration provisoire de l'arrêt dans les 120 heures. Procédure complète au verso.

ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 2026

Mi-novembre

☐ Avis de CFE 2026

Mis en ligne dans l'espace professionnel impots.gouv.fr. Aucun avis papier.

Lundi 30

☐ Prélèvement CFE

Dernier jour pour adhérer au prélèvement à l'échéance du 15 décembre.

Tout le mois

☐ Préparer la clôture

Rapprocher les factures fournisseurs, lister le matériel et les stocks, relancer les impayés avant les fêtes.

DÉCEMBRE

Mardi 15

☐ CFE 2026

Date limite de paiement, ou du solde si un acompte a été versé. Majoration de 5 % en cas de retard.

Mardi 15

☐ Acompte d'impôt sur les sociétés

Quatrième acompte, pour les entreprises soumises à l'IS.

Avant les fêtes

☐ Devis de janvier envoyés

Le planning de janvier se remplit avec les devis chiffrés en octobre et novembre.

Jeudi 31

☐ Clôture d'exercice

Si votre exercice suit l'année civile : inventaire du matériel et des stocks, pièces transmises au comptable.

CHAQUE MOIS

TVA au régime réel normal

Déclaration et paiement de la TVA du mois précédent, à la mi-mois. La date exacte dépend de votre entreprise : elle figure dans votre espace professionnel.

À GARDER EN TÊTE

Facture électronique

Depuis le 1er septembre 2026, toute entreprise doit pouvoir recevoir des factures électroniques. L'émission devient obligatoire pour les TPE et PME au 1er septembre 2027.

CHÔMAGE INTEMPÉRIES · ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 2026

Arrêt pour intempéries : *la procédure*

La météo ne se pilote pas. Le délai, si. Cette page sert à décider une fois pour toutes qui fait quoi, avant la première journée de pluie.

120 h

pour envoyer la déclaration provisoire d'arrêt à la caisse

1 mois

après la reprise pour faire parvenir le bordereau à la CIBTP

200 h

travaillées sur les 2 derniers mois pour ouvrir droit à l'indemnisation

1

Décider l'arrêt et le noter

LE JOUR MÊME

Date, heure de début, chantier concerné, salariés renvoyés. Une photo du chantier ou un relevé météo suffit comme trace.

2

Déclarer provisoirement l'arrêt

DANS LES 120 HEURES

Déclaration provisoire auprès de votre caisse CIBTP. C'est le délai le plus court de la procédure, et celui qui se rate quand le dirigeant est sur un autre chantier.

3

Vérifier les droits de chaque salarié

AVANT LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Salarié occupé depuis le 1er janvier et ayant travaillé au moins 200 heures au cours des deux derniers mois. Faire signer au salarié une déclaration des jours déjà indemnisés depuis le 1er janvier.

4

Envoyer le bordereau

DANS LE MOIS QUI SUIT LA REPRISE

Bordereau transmis à la CIBTP avec la déclaration signée. Hors délai, le droit au remboursement est perdu.

5

Classer

À LA CLÔTURE DE L'ARRÊT

Un dossier par arrêt : date, chantier, trace météo, déclarations, bordereau. En cas de question de la caisse, tout est au même endroit.

CHEZ NOUS

La personne qui décide l'arrêt : _____

La personne qui déclare sous 120 heures : _____

Son remplaçant si elle est absente : _____

Le rappel automatique est programmé dans : _____

Source : arrêté du 8 avril 2026 relatif aux modalités d'indemnisation des arrêts de travail occasionnés par les intempéries (articles L. 5424-6 et suivants du code du travail), analyses publiées le 4 mai 2026. Vérifiez les modalités exactes auprès de votre caisse CIBTP.